

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 30 JUIN 2022

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 31

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures dix minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **M. CABRI** Gérard, **Mme MARTEDDU** Marie-Noëlle, **M. DAUMAS** Robert, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. COTTET-MOINE** Patrick, **Mme EPHESTION** Angélique, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme MOUTTET** Léa, **M. RICHARD** Gérard, **Mme GUFFOND** Dominique, **M. ALBERIGO** Jean-Claude, **M. DUMET** Dany, **Mme BLATCHE-GRAFFIN** Martina, **M. MICHEL** Robert, **Mme GAUTIER** Denise, **M. KAUPP** Philippe, **Mme LUCIANI** Valérie, **Mme SINTES** Magali, **M. LUPI** Robert, **Mme FERARD** Thérèse, **M. MALFATTO** Eric, **Mme AMBROGIO** Séverine, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme QUENET Arlette	procuration à	Mme MARTEDDU Marie-Noëlle,
M. DELVALEE Stéphane	procuration à	M. ALBERIGO Jean-Claude,
M. DEON Ludovic	procuration à	M. DAUMAS Robert,
Mme PAPPA Elodie	procuration à	Mme LEROY Bénédicte,
M. PAPAZIAN Raphaël	procuration à	M. LUPI Robert,
Mme GAGLIARDI Carine	procuration à	Mme FERARD Thérèse,
Mme LEGOND Chloé	procuration à	Mme AMBROGIO Séverine,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme GUIEN Tatiana, **M. BAZILE** Benoît.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2311-5,

VU les instructions budgétaires M57 et M49,

CONSIDERANT les délibérations du 18 mars 2021 relatives :

- à la reprise anticipée des résultats 2020 du budget de la ville et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement,
- à l'approbation du Budget Primitif 2021 de la ville et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement,
- à l'avis favorable de la Commission n°2 – Finances / Proximité / Sécurité / Famille-Loisirs en date du 14/06/22

CONSIDERANT les délibérations du 23 juin 2021 et du 21 octobre 2021 approuvant les décisions modificatives de la Ville et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, aussi bien pour la comptabilité de la Ville, que pour chacune des comptabilités annexes à savoir des services de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT s'être assuré que le Trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, aussi bien pour la comptabilité de la Ville, que pour chacune des comptabilités annexes à savoir des services de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021, aussi bien pour la comptabilité de la Ville, que pour chacune des comptabilités annexes à savoir des services de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, aussi bien pour la comptabilité de la Ville, que pour chacune des comptabilités annexes à savoir des services de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, aussi bien pour la comptabilité de la Ville, que pour chacune des comptabilités annexes à savoir des services de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives, aussi bien pour la comptabilité de la Ville, que pour chacune des comptabilités annexes à savoir des services de l'eau et de l'assainissement,

M. CABRI – RAPPORTEUR, propose à l'assemblée d'approuver les Comptes de gestion 2021 de la Ville et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement présentés par le Trésorier de Hyères.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 27 VOIX POUR ET 4 CONTRE (M. MALFATTO, Mme AMBROGIO, Mme LEGOND, M. CHABLE),

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion de la Ville, le Compte de Gestion des services de l'eau et le Compte de Gestion des services de l'assainissement présentés par le Trésorier de Hyères.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 07/07/22 et
publié en mairie le 08/07/22



Le Maire



Le Maire,

Bernard MOUTTET